

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC TENUE LE MERCREDI 8 JUIN 2022, À 20 HEURES, À LA SALLE DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DES APPALACHES 233, BOULEVARD FRONTENAC OUEST, THETFORD MINES.

Sont présents à cette séance :

Beaulac-Garthby / Mme Christina Pinard
Disraeli Ville / M. Charles Audet
Irlande / M. François-Pierre Nadeau
Kinnear's Mills / M. Marquis Bédard
Paroisse de Disraeli / Représentant
Sacré-Cour-de-Jésus / M. Guy Roy
Saint-Adrien-d'Irlande / Mme Jessika Lacombe
Saint-Fortunat / M. Denis Fortier
Saint-Jacques-de-Leeds/ Mme Andréa Gosselin
Saint-Jacques-le-Majeur / M. Steven Laprise
Saint-Jean-de-Brébeuf / Richard Labbé
Saint-Joseph-de-Coleraine / M. Gaston Nadeau
Saint-Julien / M. Jacques Laprise
Saint-Pierre-de-Broughton / Mme Francine Drouin
Sainte-Clotilde-de-Beauce / M. Gérald Grenier
Sainte-Praxède / Jean-François Roy
Thetford Mines / M. Marc-Alexandre Brousseau

Est/sont absents à cette séance :

Adstock / M. Pascal Binet
East Broughton / M. Jean-Benoît Létourneau

Le maire d'Adstock est remplacé par Madame Luce Bouley.
Le maire d'East Broughton est remplacé par Monsieur Jean-Paul Grondin.

La séance est ouverte sous la présidence de la préfète et mairesse de la municipalité de la Paroisse de Disraeli, Mme Jacynthe Patry. M. Louis Laferrière, directeur général et greffier-trésorier, et Mme Gina Turgeon, directrice générale adjointe, assistent également à la rencontre.

2022-06-9368

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**
 - 3.1 - Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mai 2022**
- 4 - DEMANDE DE RENCONTRE**
- 5 - CORRESPONDANCE**
- 6 - COMITÉS MRC**
- 7 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**
 - 7.1 - Récupération Frontenac**
 - 7.2 - Déménagement de la SDE**
 - 7.3 - Demande d'aide financière E2RT**
 - 7.4 - Suivi PRMHH**
 - 7.5 - Nomination au Comité de développement agroalimentaire des Appalaches - CDAA**
 - 7.6 - Fermeture bureau MRC les vendredis en après-midi - période estivale**

- 7.7 - FRR volet 3 - comité directeur
- 7.8 - Offre de service - planification du transport de personnes
- 7.9 - Reddition de comptes PAGIEPS
- 7.10 - Fermeture de l'unité de chirurgie
- 8 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
 - 8.1 - Émission des certificats de conformité
 - 8.1.1 - Certificat de conformité - Ville Thetford Mines
 - 8.1.1.1 - Résolution n° 2022-289 TM - Ville Thetford Mines
 - 8.1.1.2 - Règlement de concordance n° 873 amendant le règlement de zonage n° 148 - Ville de Thetford Mines
 - 8.1.1.3 - Règlement n° 878 amendant le règlement de zonage n° 148 - Ville de Thetford Mines
 - 8.1.1.4 - Règlement n° 879 amendant le règlement de zonage n° 148 - Ville de Thetford Mines
 - 8.1.1.5 - Règlement n° 883 amendant le règlement de zonage n° 148 - Ville de Thetford Mines
 - 8.1.1.6 - Règlement n° 880 amendant le règlement de lotissement n° 149 - Ville de Thetford Mines
 - 8.1.1.7 - Règlement n° 875 amendant le Plan d'urbanisme n° 147 - Ville de Thetford Mines
 - 8.1.1.8 - Règlement n° 876 amendant le Plan d'urbanisme n° 147 - Ville de Thetford Mines
 - 8.1.1.9 - Règlement n° 877 amendant le Plan d'urbanisme n° 147 - Ville de Thetford Mines
 - 8.1.2 - Certificat de conformité - Ville de Disraeli
 - 8.1.2.1 - Règlement n° 698 amendant le règlement de zonage n° 641 - Ville de Disraeli
- 9 - COURS D'EAU ET ENVIRONNEMENT
 - 9.1 - Fonctionnaires désignés - Abattage d'arbres
 - 9.2 - Délégation de responsabilités de la MRC des Appalaches à la ville de Thetford mines pour une portion de la rivière Bécancour
- 10 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
 - 10.1 - FRR volet 4 - Stationnement incitatif
 - 10.2 - FRR volet 4 - Modification cadre de gestion
 - 10.3 - Étude navette fluviale
- 11 - AFFAIRES NOUVELLES
- 12 - PÉRIODE DES QUESTIONS
- 13 - PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES
- 14 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée

3 - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

2022-06-9369

3.1 - Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mai 2022

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mai 2022.

Adoptée

4 - DEMANDE DE RENCONTRE

Centre de pédiatrie sociale

5 - CORRESPONDANCE

PRMHH

6 - COMITÉS MRC

7 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

2022-06-9370

7.1 - Récupération Frontenac

Il est proposé par M. Charles Audet et résolu unanimement d'autoriser le directeur général, M. Louis Laferrière, ainsi que la préfète, Mme Jacynthe Patry, à signer une nouvelle entente avec Récupération Frontenac selon les termes du projet d'entente telle que déposée.

Adoptée

Documents relatifs au point

[MRC Appalaches 2022-2022](#)

7.2 - Déménagement de la SDE

Le directeur général fait le point sur le projet de réaménagement des locaux au 3e étage, ainsi que sur l'avancement du déménagement de la SDE.

2022-06-9371

7.3 - Demande d'aide financière E2RT

Il est proposé par Mme Christina Pinard et résolu unanimement d'accorder le soutien financier demandé, soit un montant de 23 500 \$, en appui aux opérations et à la mission de L'espace Entrepreneurial région Thetford (E2RT) pour 5 années, soit pour 2023-2024-2025-2026 et 2027.

Adoptée

Documents relatifs au point

[Demande d'aide financière E2RT](#)

7.4 - Suivi PRMHH

Le directeur général effectue un rappel aux municipalités qui souhaitent avoir un accompagnement dans le cadre de la démarche du PRMHH d'avoir recours au service de l'aménagement du territoire de la MRC afin de rapidement planifier une rencontre de travail.

2022-06-9372

7.5 - Nomination au Comité de développement agroalimentaire des Appalaches - CDAA

Considérant la démission de M. Jean-Sébastien Bergeron comme maire de la municipalité de Beaulac-Garthby;

Considérant qu'il représentait la MRC sur certains comités externes;

Considérant que ces représentations sont maintenant vacantes;

Il est proposé par M. Denis Fortier et résolu à l'unanimité;

Que M. Jean-François Roy soit nommé à titre de représentant sur le Comité de développement agroalimentaire des Appalaches en remplacement de M. Bergeron.

Adoptée

2022-06-9373

7.6 - Fermeture bureau MRC les vendredis en après-midi - période estivale

Il est proposé par Mme Jessica Lacombe et résolu à l'unanimité que les bureaux de la MRC soient fermés les vendredis en après-midi, et ce, à partir du vendredi 17 juin au vendredi 26 août inclusivement, et exceptionnellement le lundi 13 juin 2022 pour formation.

Adoptée

2022-06-9374

7.7 - FRR volet 3 - comité directeur

Il est proposé par M. Richard Labbé et résolu à l'unanimité que le comité directeur pour la mise en oeuvre du projet Signature Innovation soit formé de Mme Nathalie Mercier du MAMH, conseillère en développement régional et en gestion municipale, Mme Jacynthe Patry, M. Louis Laferrière, directeur général et greffier-trésorier de la MRC et de M. Richard Labbé, maire de Saint-Jean-de-Brébeuf et de Mme Heidi Bédard, chargée de projet.

Adoptée

2022-06-9375

7.8 - Offre de service - planification du transport de personnes

Il est proposé par M. Guy Roy et résolu à l'unanimité que le directeur général, M. Louis Laferrière, soit autorisé à octroyer un mandat à la firme Vecteur 5 afin de réaliser un plan de déploiement pour un service de transport adapté afin d'assurer la transition, ainsi qu'une étude afin d'arrimer un éventuel service de transport collectif, pour un montant total d'environ 34 000 \$.

Adoptée

2022-06-9376

7.9 - Reddition de comptes PAGIEPS

Il est proposé par M. Richard Labbé et résolu unanimement que la MRC des Appalaches adopte le Rapport financier 2021-2022 de l'Alliance pour la solidarité en Chaudière-Appalaches - élaboré dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 (PAGIEPS).

Adoptée

Documents relatifs au point

[Annexe 1 21-22](#)

[Annexe 2 21-22](#)

[Reddition de comptes 2021-22](#)

2022-06-9377

7.10 - Fermeture de l'unité de chirurgie

Il est proposé par M. Steven Laprise d'appuyer les démarches des professionnels de l'hôpital de Thetford en lien avec la fermeture de l'unité de chirurgie et de revenir sur l'importance d'avoir un pouvoir décisionnel local.

Adoptée

8 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

8.1 - Émission des certificats de conformité

8.1.1 - Certificat de conformité - Ville Thetford Mines

2022-06-9378

8.1.1.1 - Résolution n° 2022-289 TM - Ville Thetford Mines

Attendu que le Conseil de la ville de Thetford Mines, lors de sa séance du 16 mai 2022, a adopté la résolution n° 2022-289 TM visant à autoriser un projet particulier soit de permettre l'implantation d'un centre de traitement des sols

contaminés (CTSC), à certaines conditions, sur le lot n° 3 853 046, situé dans la zone 1015I;

Attendu que la ville a transmis à la MRC ladite résolution le 18 mai 2022;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-François Roy et résolu unanimement de déclarer la résolution n° 2022-289 TM de la ville de Thetford Mines conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire, et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à émettre le certificat de conformité à l'égard de ladite résolution.

Adoptée

2022-06-9379

8.1.1.2 - Règlement de concordance n° 873 amendant le règlement de zonage n° 148 - Ville de Thetford Mines

Attendu que le Conseil de la ville de Thetford Mines, lors de sa séance du 16 mai 2022, a adopté le règlement n° 873 amendant le règlement de zonage n° 148 dans le but d'agrandir la zone 5008R, de créer les zones 5055C et 5056R et d'autoriser de nouveaux usages et normes d'implantation et de volumétrie en bordure de la rue Nadeau;

Attendu que la ville a transmis à la MRC ledit règlement le 18 mai 2022;

En conséquence, il est proposé par M. Marquis Bédard et résolu unanimement de déclarer le règlement de concordance n° 873 de la ville de Thetford Mines conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire, et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à émettre le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Adoptée

2022-06-9380

8.1.1.3 - Règlement n° 878 amendant le règlement de zonage n° 148 - Ville de Thetford Mines

Attendu que le Conseil de la ville de Thetford Mines, lors de sa séance du 6 juin 2022, a adopté le règlement n° 878 amendant le règlement de zonage n° 148 dans le but de démodifier les dispositions concernant les bâtiments recouverts d'une toile, le stationnement hors-rue, l'entreposage extérieur saisonnier, l'extension des usages dérogatoires et les usages autorisés dans les zones 2916I et 3208C;

Attendu que la ville a transmis à la MRC ledit règlement le 7 juin 2022;

En conséquence, il est proposé par M. Charles Audet et résolu unanimement de déclarer le règlement n° 878 de la ville de Thetford Mines conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire, et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à émettre le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Adoptée

2022-06-9381

8.1.1.4 - Règlement n° 879 amendant le règlement de zonage n° 148 - Ville de Thetford Mines

Attendu que le Conseil de la ville de Thetford Mines, lors de la séance du 6 juin 2022, a adopté le règlement n° 879 amendant le règlement de zonage n° 148 dans le but de modifier les dispositions concernant la garde de poules en milieu urbain;

Attendu que la ville a transmis à la MRC ledit règlement le 7 juin 2022;

En conséquence, il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement de déclarer le règlement n° 879 de la ville de Thetford Mines conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire, et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à émettre le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Adoptée

2022-06-9382

8.1.1.5 - Règlement n° 883 amendant le règlement de zonage n° 148 - Ville de Thetford Mines

Attendu que le Conseil de la ville de Thetford Mines, lors de sa séance du 6 juin 2022, a adopté le règlement n° 883 amendant le règlement de zonage n° 148 dans le but d'intégrer les normes gouvernementales provinciales sur la sécurité des piscines résidentielles;

Attendu que la ville a transmis à la MRC ledit règlement le 7 juin 2022;

En conséquence, il est proposé par M. Gaston Nadeau et résolu unanimement de déclarer le règlement n° 883 de la ville de Thetford Mines conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire, et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à émettre le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Adoptée

2022-06-9383

8.1.1.6 - Règlement n° 880 amendant le règlement de lotissement n° 149 - Ville de Thetford Mines

Attendu que le Conseil de la ville de Thetford Mines, lors de sa séance du 6 juin 2022, a adopté le règlement n° 880 amendant le règlement de lotissement n° 149 dans le but d'interdire l'ouverture de nouvelles rues privées;

Attendu que la ville a transmis à la MRC ledit règlement le 7 juin 2022;

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu unanimement de déclarer le règlement n° 880 de la ville de Thetford Mines conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire, et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à émettre le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Adoptée

2022-06-9384

8.1.1.7 - Règlement n° 875 amendant le Plan d'urbanisme n° 147 - Ville de Thetford Mines

Attendu que le Conseil de la ville de Thetford Mines, lors de sa séance du 6 juin 2022, a adopté le règlement n° 875 amendant le Plan d'urbanisme n° 147 dans le but de créer une aire d'affectation résidentielle en bordure de la rue Lapierre;

Attendu que la ville a transmis à la MRC ledit règlement le 7 juin 2022;

En conséquence, il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement de déclarer le règlement n° 875 de la ville de Thetford Mines conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, ainsi qu'aux

dispositions du document complémentaire, et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à émettre le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Adoptée

2022-06-9385

8.1.1.8 - Règlement n° 876 amendant le Plan d'urbanisme n° 147 - Ville de Thetford Mines

Attendu que le Conseil de la ville de Thetford Mines, lors de sa séance du 6 juin 2022, a adopté le règlement n° 876 amendant le Plan d'urbanisme n° 147 dans le but de créer une aire d'affectation résidentielle de moyenne et forte densité en bordure de la rue Giroux;

Attendu que la ville a transmis à la MRC ledit règlement le 7 juin 2022;

En conséquence, il est proposé par M Steven Laprise et résolu unanimement de déclarer le règlement n° 876 de la ville de Thetford Mines conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire, et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à émettre le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Adoptée

2022-06-9386

8.1.1.9 - Règlement n° 877 amendant le Plan d'urbanisme n° 147 - Ville de Thetford Mines

Attendu que le Conseil de la ville de Thetford Mines, lors de sa séance du 6 juin 2022, a adopté le règlement n° 877 amendant le Plan d'urbanisme n° 147 dans le but de permettre les commerces de proximité en usage conditionnel dans les aires d'affectations résidentielles RA, RB et RC;

Attendu que la ville a transmis à la MRC ledit règlement le 7 juin 2022;

En conséquence, il est proposé par M. Charles Audet et résolu unanimement de déclarer le règlement n° 877 de la ville de Thetford Mines conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire, et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à émettre le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Adoptée

8.1.2 - Certificat de conformité - Ville de Disraeli

2022-06-9387

8.1.2.1 - Règlement n° 698 amendant le règlement de zonage n° 641 - Ville de Disraeli

Attendu que le Conseil de la ville de Disraeli, lors de sa séance du 7 juin 2022, a adopté le règlement n° 698 amendant le règlement de zonage n° 641 afin de favoriser la densification du territoire de la ville de Disraeli;

Attendu que la ville a transmis à la MRC ledit règlement le 8 juin 2022;

En conséquence, il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement de déclarer le règlement n° 698 de la ville de Disraeli conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire, et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à émettre le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Adoptée

9 - COURS D'EAU ET ENVIRONNEMENT

2022-06-9388

9.1 - Fonctionnaires désignés - Abattage d'arbres

Il est proposé par M. Marquis Bédard et résolu unanimement de désigner Mme Gina Turgeon, directrice de l'aménagement et de l'environnement de la MRC, à titre de fonctionnaire responsable de l'émission des certificats pour l'application des dispositions du règlement n° 169 de la MRC relatif au contrôle de l'abattage d'arbres en forêt privée.

Il est de plus résolu d'autoriser Mme Gina Turgeon, directrice de l'aménagement et de l'environnement ou, en l'absence de Mme Turgeon, M. Louis Laferrière, directeur général et greffier-trésorier, à signer les certificats d'autorisation relatifs au Règlement portant sur le contrôle de l'abattage d'arbres en forêt privée.

La présente résolution remplace toutes les résolutions pouvant être précédemment adoptées et portant sur le même objet.

Adoptée

2022-06-9389

9.2 - Délégation de responsabilités de la MRC des Appalaches à la ville de Thetford mines pour une portion de la rivière Bécancour

ATTENDU que la ville de Thetford Mines entend réaliser des travaux qui consistent à la construction et à la réfection de murets de protection le long de la rivière Bécancour entre les coordonnées géographiques 46.098279, -71.294094 et les coordonnées géographiques 46.092995, -71.302737 sur le territoire de la Ville de Thetford Mines;

ATTENDU que ces travaux sont nécessaires pour enrayer la détérioration du mur due à la dégradation des matériaux le composant et assurer la stabilisation des berges de la rivière;

ATTENDU que ces travaux s'échelonnent sur une période de plusieurs années consécutives;

ATTENDU que les travaux que la ville de Thetford Mines entend réaliser sur la rivière Bécancour sont soumis à une demande d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

ATTENDU que ces travaux sont conformes à l'entente de gestion de la rivière Bécancour sur le territoire urbain entre la Ville et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques;

ATTENDU que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques exige que la demande de certificat d'autorisation soit présentée par la MRC;

ATTENDU que la MRC peut adopter une résolution mandatant le représentant de la ville de Thetford Mines à signer la demande de Certificat d'autorisation au nom de la MRC;

ATTENDU que M. Daniel Cyr, ingénieur, responsable aux Travaux publics, génie et environnement à la ville de Thetford Mines, est dûment autorisé par la ville de Thetford Mines à signer la demande de certificat d'autorisation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-François Roy et résolu que :

La MRC des Appalaches autorise M. Daniel Cyr, ingénieur aux Travaux publics, génie et environnement à la ville de Thetford Mines, à signer au nom de la MRC des Appalaches, la demande d'autorisation relative à la réalisation complète et totale des travaux pour la construction et la réfection de murets sur le littoral de la rivière Bécancour, entre les coordonnées géographiques 46.098279, -71.294094 et les coordonnées géographiques 46.092995, -71.302737.

Adoptée

10 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2022-06-9390

10.1 - FRR volet 4 - Stationnement incitatif

Considérant qu'après analyse, il est recommandé d'accepter le projet de Gestion Puravida enr. totalisant 127 668 \$ pour l'accroissement d'espaces de stationnement et mise sur pied d'un stationnement incitatif pour le covoiturage dans le secteur sud de la MRC des Appalaches. L'aide du Fonds Régions et Ruralité volet 4 se chiffre à 63 834 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Gaston Nadeau et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FRR volet 4 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, greffier-trésorier, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

Documents relatifs au point

[Grille d'analyse et admissibilité FRR4 Stationnement incitatif 24-mai-2022](#)

2022-06-9391

10.2 - FRR volet 4 - Modification cadre de gestion

Il est proposé par M. Richard Labbé et résolu à l'unanimité d'adopter le cadre de gestion modifié pour le fonds de vitalisation, tel que déposé.

Adoptée

Documents relatifs au point

[Cadre de vitalisation Fonds vitalisation MRC des Appalaches modifié 24-mai-2022 \(interne\)](#)

10.3 - Étude navette fluviale

Le directeur général fait un suivi de l'étude de faisabilité pour une navette fluviale sur le Grand lac Saint-François. À la suite de certains constats de la première partie de l'étude, il est recommandé par la firme de ne pas aller plus loin dans la démarche, et de plutôt orienter les réflexions autour d'une vision d'un pôle de destination autour du Grand lac Saint-François pour y valoriser les attraits.

11 - AFFAIRES NOUVELLES

L'activité du Souper des maires aura lieu le samedi 24 septembre 2022.

12 - PÉRIODE DES QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

13 - PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES

La prochaine réunion des membres du Conseil des maires aura lieu le mercredi
13 juillet 2022.

2022-06-9392

14 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Jean-François Roy et résolu unanimement que la séance soit levée. Il est 20 h 58.

Adoptée

JACYNTHÉ PATRY, PRÉFÈTE

LOUIS LAFERRIÈRE

**DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER-TRÉSORIER**